

L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT À L'UVSQ

Les différentes formes d'engagement

Les élus étudiants

Les élus étudiants siègent dans les conseils de l'Université (conseils centraux, conseils des composantes) et dans différentes commissions (section disciplinaire, aide sociale, hygiène et sécurité). Tout au long de leur mandat, ils s'impliquent dans le développement de l'établissement, dans les décisions qui concernent directement les formations mais aussi le quotidien des étudiants.

[> En savoir plus](#)

Les associations étudiantes

L'UVSQ soutient ses étudiants dans leurs engagements associatifs, culturels ou sportifs via un fonds dédié (FSDIE) et un suivi personnalisé. Tout étudiant peut créer une association et être soutenu dans sa démarche par le service des associations étudiantes de l'université.

Dans le cadre de vos études, vous avez des projets à mener, vous pouvez également demander un soutien, des conseils dans vos démarches.

[> En savoir plus](#)

Les services civiques

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, étendu jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap ; seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

[> En savoir plus](#)

Les étudiants réservistes

Un réserviste dans l'armée est un citoyen qui se porte volontaire pour renforcer les armées sur son temps libre. Celui-ci remplit les mêmes missions que n'importe quel autre militaire d'active.

La réserve des forces armées françaises est composée de deux grands groupes distincts :

- » La réserve opérationnelle dans laquelle on retrouve la gendarmerie, l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine.
- » La réserve citoyenne, quant à elle, vise à maintenir et à renforcer le lien armée /société civile. Vous êtes en charge de communiquer et sensibiliser le public.

[> En savoir plus](#)

Valoriser son engagement

A l'UVSQ

> Les aménagements d'études pour les étudiants engagés à l'UVSQ :

Règlement général des études :

[Télécharger](#)

Les aménagements possibles :

[Télécharger](#)

> L'UE engagement

L'UVSQ une UE engagement qui valide 3 ECTS au sein de l'ensemble des cursus de formation.

[> En savoir plus](#)

Animafac

Animafac vous explique comment valoriser ses compétences associatives et bénévoles dans le monde de l'entreprise.

[> En savoir plus](#)

La reconnaissance de l'engagement étudiant au niveau national

L'article 29 de la loi égalité et citoyenneté, paru le 27 janvier 2017, généralisait les dispositifs de reconnaissance de l'engagement étudiant à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle précise et complète cet article.

> Circulaire du 23 mars 2022 sur l'engagement étudiant

```
/**/ .titre_carte{ font-size: 2rem; } .colonne_deco { border-left: 0px solid #ddd; } /**/
```